



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Novembre-Décembre
2005
Numéro 85

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 3 novembre 2005.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Réunion d'information sur l'avancement à RP pour 2006.

CTPL du 3 novembre 2005

La TPG a convoqué le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) le 3 novembre pour un certain nombre de points.

En début de séance, en raison l'absence de dialogue social de la part de la Direction, la CGT a fait la **déclaration préalable** suivante :

« Madame la Présidente,

Alors que vous nous demandez d'approuver le compte-rendu du précédent CTPL, la CGT tient à vous faire part de plusieurs observations.

Tout d'abord, la convocation au CTPL de ce jour nous est effectivement parvenue quinze jours avant la tenue de la réunion. En revanche, les documents utiles à la préparation du CTPL sont arrivés comme toujours dans des délais trop courts. La réglementation prévoit que la règle est de transmettre les documents en même temps que la convocation, la transmission ultérieure doit être exceptionnelle alors que vous semblez en faire la règle.

En outre, nous vous rappelons que la réglementation (instruction n°85-39-V2 du 20 mars 1985) prévoit la transmission des procès-verbaux de CTPL aux membres de la commission dans un délai de un mois après la tenue du CTPL. Or, nous avons reçu le procès-verbal du CTPL du 2 mai 2005 seulement le 18 octobre 2005, soit plus de cinq mois après la réunion.

En ce qui concerne ce procès verbal du CTPL du 2 mai 2005, nous constatons **plusieurs anomalies**.

D'une part, la rédaction du procès-verbal fait l'objet une nouvelle fois d'une véritable censure. En effet, les propos tenus lors du CTPL du 2 mai 2005 sont soit absents, soit déformés.

Ainsi, dans la question n°3 vous écrivez que nous regrettons le choix de l'emploi désimplanté alors que nous avons uniquement soulevé la contradiction de votre choix avec la situation déficitaire des postes dijonnais, ce qui n'est absolument pas la même chose.

De plus, vos propos sur l'avenir de la Trésorerie de Saint Seine l'Abbaye, « on ne peut rien dire », et votre regret d'appliquer la circulaire du 1^{er} Ministre relative au gel des suppressions des services publics en milieu rural ne figurent pas dans le compte-rendu. Nous savions à l'avance que ces propos seraient censurés puisque vous affirmiez lors de ce CTPL « c'est moi qui décide de ce qu'il y a dans le procès-verbal ».

D'autre part, malgré notre intervention lors du CTPL du 22 février 2005 au cours duquel nous vous rappelions que le CTPL ne se prononce que pour émettre un avis, vous récidiviez par deux fois dans le procès-verbal du CTPL du 2 mai 2005 lors du vote des questions n°2 et 3.

Dans la question n°2 vous avancez même que « l'opération est adoptée par 6 voix contre 6 » ! Nous vous rappelons à nouveau qu'avec un tel vote (6 contre 6), le CTPL n'émet aucun avis.

Enfin, lors de ce CTPL du 2 mai 2005, vous avez rejeté avec **mépris** notre demande d'information sur le coût des grands-messes de début année en nous renvoyant à la lecture de Brèves Trésor 21 qui n'était même pas publié. A cet égard, nous n'attendons même plus les excuses que vous nous deviez car **il semble que le dialogue social constitue pour vous une charge obligatoire et non une nécessité**.

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), VAUTHIER Colette (T. CHU).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

(Suite de la 1^{ère} page)

Ainsi, nous apprenons que vous cherchez à réinstaller certaines trésoreries dans le but de faire un accueil commun DGI-DGCP et ce sans aucune information préalable des représentants du personnel. Des projets seraient en préparation à Beaune, à Montbard, à Châtillon et même à Dijon.

Pour nous, le dialogue social, c'est la transparence alors que pour vous c'est l'opacité totale.

Vous semblez oublier la **légitimité qui est la nôtre**. Les représentants du personnel sont portés par les agents qui se sont prononcés à plus de 86% aux dernières élections professionnelles. La CGT avec près de 40% des suffrages exprimés constitue la 1^{ère} organisation syndicale du département au Trésor Public et nous vous rappelons que nous siégeons en CTPL pour honorer le mandat qui nous est confié et non pas pour servir de chambre d'enregistrement.

Aussi, nous vous demandons de mettre un terme au mépris avec lequel vous traitez les représentants du personnel depuis votre arrivée dans le département, ne serait-ce qu'en respectant leurs droits les plus élémentaires.

Enfin, pour les raisons que nous venons d'évoquer précédemment, la CGT n'approuve pas le procès-verbal du CTPL du 2 mai 2005.

Cette déclaration devra figurer au procès-verbal de la présente réunion. »

Notre intervention a été suivie d'effet puisque pour la première fois tous les agents du département ont reçu sur leur messagerie Intranet un compte-rendu de ce CTPL dès le 4 novembre 2005. Espérons que cette pratique sera maintenue pour les prochaines réunions.

- **Point sur l'exécution du budget :** la Direction a proposé de réaffecter une partie des crédits afin de satisfaire de nombreuses dépenses d'équipement demandées par les postes et services. L'ensemble des syndicats a voté POUR cette modification des crédits. La CGT a par ailleurs fait remarquer que les Chefs de poste n'étaient pas en mesure de gérer correctement les dotations de leur poste en raison de la restitution très insatisfaisante de l'application COGITO.
- **Les problèmes immobiliers :** si les Trésoreries de Dijon Municipale, Précy sous Thil et Vitteaux ont été réinstallées ou réaménagées, en revanche pour la Trésorerie Générale, rien n'a été décidé. La Direction serait à la recherche de locaux pour déménager le Département Informatique. De même, la réinstallation de Nuits Saint Georges reste suspendue aux décisions de la Commune et/ou de la Communauté de communes.
- **Mise en place des horaires variables dans les Trésoreries de Sombernon et d'Arnay le Duc :** suite à l'approbation des règlements intérieurs par les personnels, les représentants du personnel ont voté POUR la mise en place des horaires variables dans ces deux Trésoreries. Désormais, en Côte d'Or, seules les Trésoreries de Chenôve et de Saint Jean de Losne ne bénéficient pas des horaires variables.
- **Modification des horaires d'ouverture au public de Trésoreries :** les Trésoreries de Bligny, Pouilly, Sombernon et Châtillon modifient leurs horaires d'ouverture au public. Les personnels concernés ayant donné leur accord, les représentants syndicaux ont donc voté POUR ces modifications.
- **Pont naturel 2006 :** seul le vendredi 26 mai 2006 était concerné puisque le lundi 14 août sera un jour comptable (loi du 20/12/1906). Suite à l'enquête menée par la CGT auprès de l'ensemble des personnels qui montre une très forte volonté des agents (87%) de ne pas travailler ce jour là (voir les résultats complets sur notre site Internet à l'adresse http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=358), la CGT a voté favorablement pour le pont naturel du vendredi 26 mai 2006.
- **Regroupement DGCP/DGI :** la tristement célèbre Mission 2003 revient au galop avec la mise en place d'accueils communs DGI/DGCP dans les villes de Dijon, Beaune, Châtillon et Montbard. Les projets sur Beaune et Dijon semblent déjà très avancés puisque les Trésoreries de Beaune et de Dijon impôts (Sud et Nord) iraient s'installer au Centre des Impôts. Il devient urgent de **réagir contre ces restructurations qui ne vont aucunement améliorer le service à l'usager**. Les syndicats des Finances CGT-FDSU-UNSA appellent ainsi à une manifestation nationale à Paris le 29 novembre 2005. (voir la déclaration commune sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.tresor.cgt.fr/21/article.php3?id_article=359).

Réunion d'information sur l'avancement à RP

Convoqués à la va-vite 2 jours avant seulement la TPG a réuni les représentants en CAP d'Inspecteurs pour leur présenter la liste d'aptitude au grade de Receveur-Percepteur (RP).

La CGT a fait remarquer que les convocations à cette réunion prévisible auraient dû parvenir beaucoup plus tôt. Mme Escard n'a présenté ni excuses ni explications démontrant là toute la considération qu'elle a pour les représentants du personnel et toute la place qu'elle accorde au dialogue social qui est tombé bien bas depuis un an !

Après avoir rappelé la réglementation sur l'accession à RP (trois types d'inscription sur le tableau d'avancement : inscription à titre personnel, inscription pour une nomination sur place et inscription par mutation), le TPG a rappelé le bilan 2005.

Ainsi en 2005 :

- pour les demandes d'inscription par mutation, Sur les 4 candidats retenus par le département pour figurer sur la liste nationale, seule Mme BARBERET-PERRIN a été promue en 2005.

- pour les demandes d'inscription sur place, les deux inspecteurs candidats, M. PERRIN (Genlis) et M. VERNIZEAU (Gevrey Chambertin), ont été promus en 2005.

- pour les demandes d'inscription à titre personnel, le seul postulant, M. GOBBO (TG DEEF), a été promu avant son départ en retraite.

En 2006 :

- pour les demandes d'inscription par mutation, la Direction a proposé le classement suivant parmi les 10 inspecteurs sollicitant leur inscription : Mme Aleth LAJEANNE (TG Liaison Rémunérations), Mme Maryse POILLOT (Is sur Tille), M. Jean-Daniel HUTTER (Tuteur Hélios) et M. Philippe VILLIER (TG Personnel).

- pour les demandes d'inscription sur place, aucune demande n'a été faite.

- pour les demandes d'inscription à titre personnel, aucune candidature n'a été faite.

Bien qu'aucun vote ne soit prévu, la CGT a tenu à préciser qu'elle ne portait aucun jugement sur les listes présentées qui sont le résultat d'une décision unilatérale de la Direction. En effet, le rôle des représentants du personnel n'est pas de classer les personnels. En outre, les représentants de la CGT ont clairement affirmé leur souhait de rendre accessible aux Inspecteurs le grade de RP par voie d'examen professionnel.